Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 25209

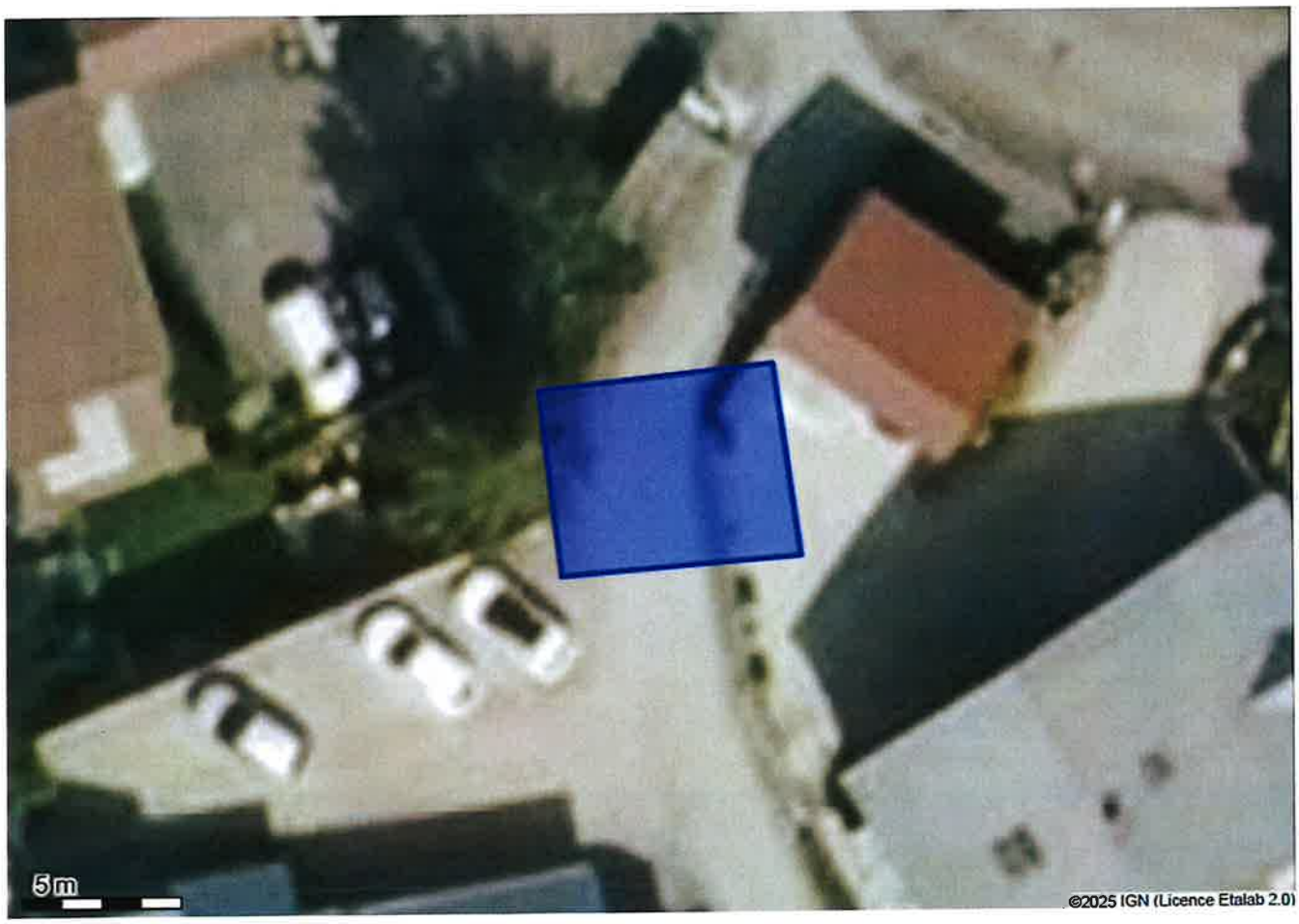
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu les travaux de point de blocage, avec tranchée sur chaussée, suite à un aiguillage détectant un point de blocage Impasse Petite Impasse, effectués par la société GUINOT TP MONTCHANIN, représenté par Monsieur Hugo DUBOIS – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, **à partir du 08 décembre 2025 et pour une durée de 15 jours,**

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT FERMÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
A partir du 08 décembre 2025, pour une durée de 15 jours, la circulation et le stationnement seront interdits Impasse Petite Impasse – 39220 LES ROUSSES, pour permettre la réalisation des travaux de point de blocage, avec tranchée sur la chaussée.



.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67016

.../...

Article 2 :
Pendant cette même période, le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble de la zone de chantier.

Article 4 :
La société GUINOT TP MONTCHANIN sera chargée d'informer les riverains avant le début des travaux ainsi que la mise en place et le maintien de la signalisation règlementaire ainsi que des dispositifs de sécurité nécessaires.

Article 5 :
Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :
Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés et une copie sera transmise à

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Policier Municipal
- Monsieur le Directeur du Service Technique communal,
- La société GUINOT TP MONTCHANIN.

Fait aux Rousses, le 02 décembre 2025
Le Maire,

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67016